

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .71/2026

DATE DE LA CONVOCATION :

30/06/2026

DATE DE PUBLICATION :

07/07/2026

L'An deux mil vingt-six, le 06 juillet à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 27

Membres présents : 25

Nombre de votants : 27

Etaient présents :

M. AIGUESPARSES Cédric ; BIGEL Mme Anne-Marie ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; Mme FINISTROSA Nathalie ; M. FOMBELLE Joris ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; Mme GRAVIER Marie ; M. HURET David ; Mme MARTINET Catherine ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

Procurations :

Mme SCOTTO Fabienne donne pouvoir à M. ROSSI Patrick ;

M. GIACOMAZZO Jean donne pouvoir à M. RABILLER Noël.

Etaient absents :

NÉANT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame DUMAS Nathalie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Monsieur le maire expose au conseil municipal que, depuis le vote du budget primitif 2026, plusieurs ajustements budgétaires apparaissent nécessaires afin de tenir compte de l'avancement des opérations d'investissement de la commune ainsi que des financements sollicités auprès de différents partenaires institutionnels.

Dans le cadre du dispositif départemental « Aides aux communes », la commune a sollicité plusieurs subventions pour des opérations structurantes destinées à améliorer la sécurité des biens et des personnes ainsi que les équipements communaux.

Les opérations concernées sont les suivantes :

- Travaux d'extension du système de vidéoprotection pour un montant de dépense subventionnable de 249 162,19 €, avec une subvention sollicitée de 99 329,75 €,
- Travaux de sécurisation des voies adjacentes à la RD97 pour un montant de dépense subventionnable de 175 158.30 €, avec une subvention sollicitée de 140 126.64 €,
- Travaux d'extension des parkings du Pré des Aires et de l'Annonciade pour un montant de dépense subventionnable de 98 476.85 €, avec une subvention sollicitée de 78 781.48 €.

Par ailleurs, par décision municipale n°2026/09 du 13 avril 2026, une demande de subvention a été déposée auprès de la Région Sud pour l'acquisition d'un véhicule destiné à la police municipale. Cette subvention représente 50 % du coût de l'opération, soit un montant prévisionnel de 16 986,04 €.

Afin de permettre l'inscription budgétaire de ces recettes prévisionnelles et des dépenses correspondantes, il convient de procéder à une décision modificative du budget principal.

La présente décision modificative prévoit également l'ouverture de crédits au compte 2041582 afin de régulariser l'inscription budgétaire d'une opération d'équipement relevant du chapitre 204.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le budget primitif 2026 de la commune,

VU les demandes de subventions déposées auprès du Département du Var et de la Région Sud,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires afin de tenir compte de l'avancement des opérations d'investissement et des financements attendus,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget principal 2026 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Ouverture de crédits :

Chapitre	Article	Libellé	Ouverture
204	2041582	Subventions d'équipement versées	23 670.98 €
21	21311	Constructions publiques	225 628.12 €
21	2152	Installations de voirie	175 158.30 €
21	21828	Autres matériels de transport	40 766.51 €
Total ouvertures			465 223.91 €

Réduction de crédits :

Chapitre	Article	Libellé	Réduction
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	130 000.00 €
Total réductions			130 000.00€

RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Ouverture
13	1312	Subvention Région Sud – véhicule police municipale	16 986.04 €
13	1313	Subventions Département – opérations diverses	281 908.12 €
13	1313	Subvention Département – vidéoprotection	99 329.75 €
Total ouvertures			335 223.91 €

Article 2 :

DE PRÉCISER que la présente décision modificative est équilibrée conformément au document budgétaire annexé.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 27 UNANIMITÉ

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

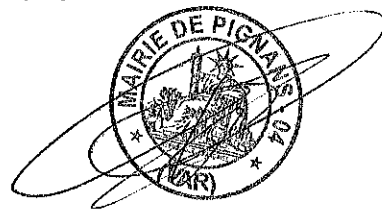
DUMAS Nathalie

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.